

Ministry of Health

Assistant Deputy Minister
Digital Health Division

1075 Bay Street, 12th Floor
Toronto ON M5S 2B1

Telephone: 416 326-1582
Facsimile: 416 326-9967

Ministère de la Santé

Sous-ministre adjoint
Division des solutions
numériques pour la santé

1075, rue Bay, 12^e étage
Toronto ON M5S 2B1

Téléphone : 416 326-1582
Télécopieur : 416 326-9967



5 mai 2020

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Médecins hygiénistes et médecins hygiénistes adjoints

OBJET : Décret d'urgence autorisant le bureau de santé publique à accéder au dossier de santé électronique (DSE)

Cette note de service a pour but de vous informer des mesures en cours visant à limiter la progression et la propagation de la COVID-19 dans la province, notamment en déclarant une situation d'urgence afin de s'assurer que la province utilise tous les moyens possibles pour continuer à protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes et familles de l'Ontario.

Le ministère de la Santé a reçu l'approbation d'un décret d'urgence, en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* autorisant les coroners et les bureaux de santé publique, y compris les médecins hygiénistes et le médecin hygiéniste en chef, à accéder au dossier de santé électronique (DSE) provincial, afin de prévenir l'épidémie de COVID-19, d'y faire face et de l'atténuer.

Cet accès permet d'accéder à l'information en temps réel dans le DSE, qui contient les renseignements de laboratoire et cliniques les plus récents de toute la province (c.-à-d. les résultats des tests de laboratoire de la COVID-19 en temps réel). Ce décret permettra de rendre plus actuels et plus complets les renseignements dont disposent les bureaux de santé publique pour soutenir la gestion de la pandémie de COVID-19. Le décret permet également une utilisation appropriée de l'information contenue dans le DSE à des fins de santé publique, y compris la confirmation des renseignements personnels et de l'identification des personnes, par exemple l'adresse du patient.

Cette nouvelle autorisation d'accès est conforme aux modifications législatives déjà adoptées dans le cadre du Projet de loi 188, qui sera promulgué plus tard en 2020. En attendant, ce décret répondra aux besoins immédiats de notre système de santé. Le décret est censé être temporaire et l'accès aux renseignements du DSE aux fins de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé* expirerait le 15 mai; toutefois, si la déclaration d'urgence de la province est prolongée, il est possible que le décret d'urgence soit prolongé pour s'aligner sur cet échéancier.

Santé Ontario mettra en place l'accès au DSE pour les médecins hygiénistes et le médecin hygiéniste en chef aux fins du décret d'urgence.

Si vous avez des questions sur l'accès au DSE dans le cadre de la réponse à la pandémie de COVID-19, veuillez contacter Angela Lianos à angela.lianos@ehealthontario.on.ca.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Hein', written in a cursive style.

Greg Hein
Sous-ministre adjoint
Division des solutions
numériques pour la
santé

c.c. : Dr. David Williams
Médecin hygiéniste en chef